

MISE EN ACTIVITE

(Début d'activité au siège suite à une immatriculation sans activité)

Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification M2

Pièces justificatives

POUR LA SOCIETE

- Un extrait Kbis original de moins de trois mois si le siège de la société n'est pas en Essonne.

POUR LE FONDS DE COMMERCE

- Création du fonds:
 - Si l'établissement principal est situé à la même adresse que le siège : pas de pièce justificative.
 - Si l'établissement principal est situé à une adresse différente : copie du justificatif de jouissance des locaux (Bail commercial, acte de sous location et bail initial, contrat de domiciliation...)
- Achat de fonds de commerce :
 - Une copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce portant mention de l'enregistrement aux impôts ainsi qu'une copie du bail commercial (signé des deux parties) si la cession de droit au bail n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition.
 - Un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de cession du fonds ou la copie de la demande de parution (texte complet) revêtue du cachet du journal et de la date de parution.
- Location-gérance du fonds :
 - Une copie du contrat de location-gérance (portant mention de l'enregistrement aux impôts pour les contrats à durée illimitée) ainsi qu'une copie du bail commercial si la jouissance du droit au bail n'apparaît pas dans le contrat de location-gérance.
 - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de location gérance du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.

AUTRES PIÈCES

En cas d'exercice d'une activité règlementée au RCS

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration préalable.

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant

- Un pouvoir signé en original.

PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (chèque bancaire ou mandat uniquement) :

- Siège dans le département 91 :
 - Création : 178.08 Euros (SASU et EURL : 62.08 Euros si l'associé unique est une personne physique)
 - Location-gérance : 180.77 Euros
 - Achat : 64.77 Euros

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU CFE POUR FACILITER ET SIMPLIFIER VOS DEMARCHES : 70 €

Vous êtes reçu en rendez-vous, vous bénéficiez d'un conseil personnalisé. Votre formalité est traitée immédiatement (pas de formulaire déclaratif à remplir). Votre interlocuteur vous assure un suivi personnalisé. Vous avez la garantie d'un dossier conforme.

Nous contacter :

Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135
91004 ÉVRY Cedex
Tél : 01 60 79 91 91 Fax: 01 60 79 91 64
Courriel : scfe-991@essonne.cci.fr